

KI-TISSA

5775



n°259

LA PARACHA EN RÉSUMÉ

Les enfants d'Israël sont appelés à faire don d'un «demi-sicle d'argent» (unité de poids du métal) pour le Tabernacle. Les instructions sont données par D.ieu à Moché quant à la fabrication des derniers éléments nécessaires pour le Tabernacle :

- Le «Kiyor», bassin d'argent, dont l'eau servira aux Prêtres pour se laver les mains et les pieds avant le service dans le Tabernacle
- L'huile d'onction qui servira à consacrer les ustensiles du Tabernacle et à introniser les Prêtres.

Les «Kétorètes» (encens) qui seront brûlées sur l'autel en or. Des artisans « dotés de sagesse », Bétsalèl et Aholiav, sont désignés pour superviser la construction du Tabernacle et de ses ustensiles. Mais cette construction ne devra pas repousser le Chabbath dont le peuple se voit rappeler l'importance.

Alors que Moché ne redescend pas du mont Sinaï à l'issue précise des 40 jours et 40 nuits, tel qu'attendu, le peuple fabrique un veau d'or et lui voue un culte idolâtre. D.ieu envisage de détruire le peuple juif, mais Moché, encore auprès de lui, intercède en sa faveur. Puis, il descend de la Montagne avec les Tables de la Loi. Voyant le peuple danser autour de l'idole, il brise les Tables, détruit le veau d'or, et traduit en jugement ceux qui se sont rendus coupable d'idolâtrie. Puis, il retourne vers D.ieu et lui dit : « Si Tu ne leur pardonnes pas, efface-moi de Ton livre que Tu as écrit. »

D.ieu pardonne, mais la faute du veau d'or laissera des traces pour toutes les générations à venir. Hachem propose qu'un ange soit présent au sein du peuple juif mais Moché obtient que D.ieu Lui-même y révèle Sa présence, et accompagne le peuple jusqu'à la Terre Promise.

Moché taille de nouvelles Tables de la Loi, monte à nouveau sur la montagne, et D.ieu y grave les 10 commandements. Sur la Montagne, Moché se voit révéler les 13 attributs de Miséricorde Divine. Le visage de Moché est tellement lumineux à son retour, qu'il doit porter un voile. Il ne le retire que lorsque D.ieu s'adresse à lui, ou quand il enseigne la loi au peuple.

Dédié à la réussite matérielle et spirituelle
de M. Ivan Smadja



UN TRÉSOR DE LA PARACHA

Ne pas attirer le mauvais œil sur le peuple

D.ieu a ordonné à Moché de ne pas compter les bnei Israël en dénombrant chaque personne, car le mauvais œil prévaut sur quelque chose de compté, et une épidémie aurait risqué de s'abattre sur eux. C'est ce qui s'est passé chez le roi David, qui a compté les bnei Israël par individus, si bien qu'une épidémie s'est abattue et a tué soixante-dix mille personnes. Par conséquent, la raison de la mitsva est d'empêcher le mauvais œil de se poser sur Israël, comme le dit le verset : "Il n'y aura pas d'épidémie quand on les comptera." La raison pour laquelle, D.ieu a ordonné que le riche ne donne pas plus et que le pauvre ne donne pas moins est que le demi-chékel qu'on leur avait ordonné de donner avait pour but de les sauver de la mort, et que cet argent était la rançon de la vie. Bien évidemment, la vie du riche et celle du pauvre ont la même valeur, et l'âme du pauvre n'est pas plus grande que celle du riche. Si le riche donnait beaucoup, les gens diraient : l'âme du riche a plus de valeur devant le Saint béni soit-Il. C'est pourquoi Il a ordonné que le riche ne donne pas plus et que le pauvre ne donne pas moins, pour annoncer que tout le monde est égal devant le Saint béni soit-Il.

Une autre raison est que le Saint béni soit-Il voulait éviter la honte aux pauvres, c'est pourquoi Il a ordonné de donner un demi-chékel, ce qui est une petite somme que chacun peut donner. La raison pour laquelle il faut donner une moitié et non pas un chékel entier contient une allusion au fait que le don vient racheter la faute du Veau d'Or, qui avait été fait au milieu de la journée.

Une autre raison de donner une moitié est d'enseigner à l'homme de ne pas s'enorgueillir, car devant le Saint béni soit-Il il n'a aucune grandeur, et personne n'est plus cher à Hachem que celui qui est humble. C'est pourquoi Il a ordonné qu'on donne une moitié, pour indiquer qu'Il aime celui qui est brisé, et non celui qui est entier et parfait à ses propres yeux, et s'enorgueillit. Une autre raison du demi-chékel est d'annoncer que tous les bnei Israël sont garants les uns des autres, que tout juif est considéré comme une moitié de corps dans la communauté d'Israël, et que c'est seulement lorsqu'il se joint à son frère qu'il devient un homme entier. Les juifs ont l'habitude de donner de l'argent avant Pourim en souvenir du demi-chékel qu'on donnait à l'époque du Temple. La coutume est de ramasser cet argent le soir de Pourim avant la lecture de la Méguila. Il faut faire attention de ne pas l'appeler "le demi-chékel", mais de dire "en souvenir" du demi-chékel. La valeur du demi-chékel est la valeur de dix grammes d'argent pur. Si quelqu'un trouve difficile de donner une telle somme, il lui suffit de donner une pièce en souvenir du demi-chékel, en fonction de ses moyens. Il est bon de donner si c'est possible trois pièces de monnaie, en souvenir du fait qu'il est dit trois fois dans le passage du demi-chékel « offrande à Hachem ». Mais on est quitte de son obligation même en donnant un objet qui vaut approximativement dix grammes d'argent pur. On est également quitte en donnant des billets de cette valeur. Quiconque a plus de treize ans, il est bon qu'il donne cette somme. Les femmes doivent également donner. Et certains ont l'habitude de donner même pour des enfants qui sont encore dans le ventre de leur mère. Il faut donner cet argent aux pauvres, ou pour des institutions de Torah, ou des yéshivot. A priori, il est bon de ne pas donner l'argent en souvenir du demi-chékel de l'argent de ma'asser.

PARACHA : KI-TISSA



PARIS - ILE DE FRANCE

Entrée : 18h23 • Sortie : 19h30

Villes dans le monde

| | | | | | |
|------------|---------------|-----------|---------------|-------------|---------------|
| Lyon | 18h15 • 19h20 | Nice | 18h07 • 19h10 | Los Angeles | 17h35 • 18h32 |
| Marseille | 18h15 • 19h17 | Jerusalem | 17h00 • 18h18 | New-York | 17h34 • 18h35 |
| Strasbourg | 18h01 • 19h08 | Tel-Aviv | 17h12 • 18h20 | Londres | 17h30 • 18h41 |
| Toulouse | 18h30 • 19h33 | Bruxelles | 18h13 • 19h23 | Casablanca | 18h12 • 19h09 |



Le livre du Chabbath pour toute la famille
pour le commander : 01 80 91 62 91 ou www.torah-box.com



IL ÉTAIT UNE FOIS LA PARACHA

Les animaux féroces, la meilleure des alarmes

Chémot (34, 24) « Personne ne convoitera ta terre quand tu monteras voir la face de Hachem »

Dans ce verset il est expliqué que ceux qui montent à Jérusalem pour les fêtes ne subiront aucun dommage dans leurs biens pendant ce temps-là. Le Talmud Yérouchalmi Traité Péa (3, 7) cite des histoires qui sont arrivées à ce propos.

Il y avait un homme qui avait laissé une meule de sa récolte dans le champ et était parti en pèlerinage. Quand il est revenu de Jérusalem, il a trouvé des lions et des ours montant la garde autour de la meule, pour protéger le blé. Il y a aussi l'histoire d'un homme qui avait laissé sa maison ouverte et était parti en pèlerinage. Quand il est revenu, il a trouvé un serpent enroulé autour de la serrure, pour protéger la maison.

Rabbi Pin'has a raconté l'histoire suivante : Deux frères vivaient à Ashkélon, et ils avaient des voisins non-juifs. Les voisins se sont dit entre eux : "Quand ces juifs vont partir à Jérusalem pour la fête, nous prendrons dans leur maison tout ce qu'ils possèdent." Quand les frères partirent pour la fête, le Saint béni soit-Il amena des anges sous la forme des frères, et ils entraient et sortaient. Quand les frères rentrèrent, les voisins leur demandèrent : "Où étiez-vous ?" Ils répondirent : "A Jérusalem". Les non-juifs demandèrent : "Qui avez-vous laissé à la maison ?" Les frères répondirent qu'ils n'avaient laissé personne. Les non-juifs comprirent immédiatement que Hachem avait fait un miracle pour les juifs, et dirent : "Béni soit le D.ieu des juifs qui ne les a pas abandonnés et ne les abandonnera jamais !"



"ET TES YEUX VERRONT TES MAÎTRES"



Rav Chalom Cohen



AU "HASARD" ...

Biographie : Rabbi Yossef 'Haïm Sonnenfeld

Le gaon Rabbi Yossef 'Haïm Sonnenfeld est né du tsadik Rabbi Avraham Chelomo dans la ville de Worboj en Slovaquie en 5609. Il perdit son père à l'âge de quatre ans, et dès l'âge de huit ans se révéla comme possédant des capacités extraordinaires dans la sainte Torah. Il partit étudier à la yéchiva du gaon Rabbi Tsvi Manheim. A l'âge de seize ans, il fut ordonné par ce maître et reçut le titre de Moreinou («notre maître»). Sa réputation se répandit partout. Il acquit également sa Torah chez le gaon Rabbi Avraham Chemouël Sofer, auteur de Ketav Sofer, et chez le gaon Rabbi Avraham Chag, qui était Rav et Av Beit Din de Koibersdorf. Quand Rabbi Avraham partit en Erets Israël, son disciple Rabbi Yossef 'Haïm l'accompagna, et se fit rapidement aimer de tous les grands d'Israël. Là, il aida son maître à redresser la religion, et avec son aide furent construits à Jérusalem les quartiers connus sous les noms de Méa Chéarim, Beit Israël et Beit Ungarin. Il fit également partie des fondateurs du grand orphelinat Diskin. Plus tard, il fut nommé à l'unanimité Roch Av Beit Din de la communauté orthodoxe de Jérusalem, et il veilla effectivement avec force et audace sur la sainteté de Jérusalem. Il était également actif dans les institutions juives dépendant de l'Etat.

Son humilité était célèbre, au point que dans son testament il a écrit qu'on ne fasse pas rentrer son cercueil dans son Beit HaMidrach, mais qu'on dise seulement sur lui «Nous regrettons un vieux juif d'Erets Israël qui est mort». Le 19 Adar 5692, son âme monta au Ciel. Tous les habitants de Jérusalem le pleurèrent. Il est enterré au mont des Oliviers. La mémoire du tsadik est une bénédiction.



LE RÉCIT DE LA SEMAINE

« Oui, mon commandant ! »

Comme il se sentait seul, Youri, ce soldat juif qui effectuait son service militaire dans une base russe ! Un soir, après une dure journée de manœuvres et d'entraînement, il s'assit avec ses compagnons dans la salle de détente pour regarder la télévision.

Le programme s'arrêta un moment pour les publicités. Cette musique... Youri la reconnut immédiatement : mais oui, c'était «Dayénou», la mélodie familière et familiale, celle qu'on chante joyeusement autour de la table du Séder...

La publicité continuait : on annonçait la prochaine fête de «Pascha», de Pessa'h. Rav Dan Krishevski, émissaire du Rabbi et représentant de la Fédération des Communautés juives de CEI à Oufa apparaissait dans un clip et annonçait la prochaine fête de Pessa'h ; il invitait les Juifs à le contacter pour obtenir de la Matsa Chemoura.

Le numéro de téléphone apparut alors brièvement sur l'écran et Youri le mémorisa immédiatement. Dès qu'il eut un moment libre, il téléphona et entra ainsi en contact avec le centre communautaire d'Oufa. Timidement, Youri demanda au rabbin s'il était possible qu'on lui envoie une boîte de Matsot : «Bien sûr ! Avec plaisir !» répondit le jeune rabbin qui accepta de lui faire parvenir les Matsot par courrier spécial de l'armée : il s'en portait personnellement garant.

Youri était enfin heureux. Quelqu'un pensait à lui et allait s'occuper de ses besoins spirituels.

Mais bien vite, sa joie fit place à de l'appréhension :

quelle serait la réaction de ses camarades de régiment ? Ils étaient soit russes orthodoxes, soit musulmans : comment pourrait-il manger de la Matsa devant eux ? De plus, Youri s'inquiétait surtout par rapport à son commandant : un officier de carrière rude et strict qui, dès le début de son service, l'avait pris en grippe.

Pessa'h arriva. Nul n'avait procédé à un nettoyage particulier. Nul ne s'activait particulièrement à la cuisine et on n'entendait évidemment pas des enfants chanter à tue-tête «Ma Nichtana». Youri décida que ce soir-là, il n'irait pas manger au mess avec ses compagnons mais il se mettrait seul dans un coin pour manger ses Matsot. C'est alors que le commandant s'approcha de lui avec son air soupçonneux habituel. Cette fois – Youri en était persuadé – le commandant ne lui ferait pas de cadeau : il lui reprocherait certainement de manger à part ou peut-être de manger de la Matsa... ou les deux...

Mais jamais Youri n'aurait pu imaginer la conversation qui allait suivre. Ce commandant qui ne parlait d'habitude que pour aboyer des ordres s'approchait de lui.

«Pourquoi manges-tu cela ?» demanda-t-il, presque tranquillement. Puis il baissa la voix et, comme dans un rêve, Youri l'entendit murmurer : «Ma grand-mère aussi mangeait des galettes semblables... Je ne devrais pas te le dire mais moi aussi, je suis Juif !»

Vraiment cette nuit était différente de toutes les autres. Une telle révélation, de la part d'un officier si haut gradé...

Youri proposa au commandant un morceau de Matsa mais celui-ci déclina l'offre poliment. Il regrettait sans doute d'en avoir trop dit et il s'éloigna. Était-il soulagé d'avoir révélé son secret ou le regrettait-il déjà ? Nul ne le sut jamais mais le reste de la nuit se déroula sans problème.

Surtout... le commandant ne mentionna plus rien de ses origines devant Youri. Et il ne le tourmenta plus non plus.

A la fin de son service militaire, Youri avait eu le temps de réfléchir à tout ce qui lui était arrivé et s'était posé de nombreuses questions sur son identité juive.

Il rentra chez lui à Vladikavkaz, la capitale de la République d'Ossétie du Nord. Il avait été si touché par la gentillesse de Rav Krishevski qu'il se mit au service de la communauté juive de son pays pour organiser un Séder communautaire.

Et chaque année, à l'approche de Pessa'h, Youri n'oublie pas d'envoyer une boîte de Matsot à son ancien commandant, un Juif isolé dans une base militaire de Russie...

Traduit par Feiga Lubecki

La sidra de la semaine



UNE LOI, CHAQUE SEMAINE

Le maquillage pendant Chabbath (Rav David PITOUN)

Peut-on se maquiller pendant Chabbath ?

Il est interdit de se maquiller pendant Chabbath, à titre de l'interdit de Tsové'a (teindre) qui fait partie des 39 activités interdites par la Torah pendant Chabbath, comme enseigné dans la Guémara Chabbath (95a) et tranché dans le Choul'han 'Aroukh (O.H chap.303-25). Il est donc interdit de mettre du rouge à lèvres, du mascara ou tout autre produit cosmétique crémeux.

Cependant, les décisionnaires récents autorisent d'appliquer pendant Chabbath un produit constitué d'une poudre, à condition que cette poudre soit totalement sèche, et qu'elle ne soit pas imprégnée d'une crème quelconque. Il est donc permis de mettre du fond de teint, à la condition qu'il ne soit pas mélangé à une crème.

Si l'on a appliqué avant Chabbath un Make Up constitué d'un produit crémeux, il sera dans ce cas interdit d'y ajouter de la poudre pendant Chabbath.



PERLE HASSIDIQUE

« D.ieu préfère un homme mécréant mais humble à un homme érudit en Torah mais orgueilleux. »

(Baal Chem Tov)

QUIZZ PARACHA

1. Quels furent les trois types d'usage de la «Teroumah» (prélèvements) ?
2. Quelle est la différence entre la Hohma (sagesse), la Bina (compréhension), et le Da'at (la connaissance) ?
3. Pourquoi Aharon s'est-il personnellement impliqué dans la construction du veau d'or ?

1. (1) Adanim (socio/support). (2) Achat de sacrifices communitaires. (3) Construction du Michkan.
 2. La sagesse : c'est ce qu'on a appris des autres. La compréhension : c'est la déduction de nouvelles connaissances à partir de ce que l'on a appris. La connaissance : c'est l'inspiration Divine.
 3. Il pensait qu'il pourrait ainsi prendre plus que le temps nécessaire et que Moshé arriverait entre-temps.

- « Chavoua Tov » est un feuillet hebdomadaire envoyé à environ 40.000 francophones dans le monde.
- Dédiez un prochain feuillet pour toute occasion : 01.80.91.62.91 – contact@torah-box.com
- Communautés, Ecoles ou tout autre Etablissement : recevez ce feuillet chaque semaine.

Ont participé à ce numéro :
'Hevrat Pinto, Jonathan Berdah.

Nos partenaires

Juif.org



Torah-Box.com

Diffusion de Judaïsme aux francophones dans le monde
sous l'impulsion du Tsadik Rabbi David ABI'HSSIRA et du Grand-Rabbin Yossef-Haim SITRUK
Tél. France : 01.80.91.62.91 – Tél. Israël : 077.466.03.32 – Web : www.torah-box.com - contact@torah-box.com

Responsable de la publication : Binyamin BENHAMOU